



Des partenaires ressources de l'école de la République

Les délégués départementaux de l'éducation Nationale (DDEN) sont des bénévoles, hommes ou femmes, retraités ou actifs, issus de tout milieu socio-professionnel. Nommés officiellement par le Directeur académique sous couvert du Préfet. Ils sont mandatés par l'État pour assurer une mission de contrôle et de soutien auprès des écoles publiques. Leur fonction est mentionnée dans le Code de l'Éducation.

Leur indépendance leur permet d'exercer un rôle de médiation et de coordination entre les différents membres de la communauté éducative aux intérêts parfois divers. Regroupés au sein de leur Union départementale, ils s'y forment et y affinent la pertinence de leurs actions.

Se situant à la charnière entre l'école, la commune et les parents d'élèves, le caractère officiel de leur fonction leur confère un rôle opérationnel et non pas seulement consultatif. Membre de droit du Conseil d'école, leur avis peut être déterminant dans la suite à donner aux débats. Ils se situent à la charnière entre l'école, la commune et les parents d'élèves. Ainsi, ils peuvent aider à résoudre d'éventuelles situations conflictuelles avec pour seul objectif : l'intérêt majeur de l'Enfant.

Ils s'emploient à dépassionner les situations de tension et à trouver des terrains d'entente : des qualités de diplomatie sont alors requises. Ils doivent être vigilants, savoir prendre du recul, relativiser les problèmes sans les généraliser et discerner les cas particuliers.

Leur fonction s'étend dans divers domaines de l'environnement scolaire : l'hygiène, l'état des locaux scolaires comme ceux de la restauration, le mobilier scolaire mais aussi les installations sportives, le matériel d'enseignement, les transports scolaires, le périscolaire et bien entendu la sécurité des usagers de l'école à l'intérieur comme à l'extérieur des bâtiments.

Les DDEN affirment que **la laïcité est un principe et qu'elle est la réponse au nécessaire Vivre Ensemble**. Elle est, selon leur conviction, une exigence et un objectif permanent de leur engagement car ils soutiennent qu'elle est la véritable boussole pour les choix comme pour les refus.

Fidèles à leurs convictions ancrées depuis plus de 130 ans, déterminés et exigeants, les DDEN s'engagent pour accompagner l'École de la République dans les défis du futur car l'éducation doit rester l'investissement essentiel pour l'avenir de la Nation.

Tout citoyen de nationalité française de plus de 25 ans peut devenir DDEN. Exercer ce mandat est une façon d'être citoyen.

2025 est l'année du renouvellement quadriennal de la liste des DDEN de votre département et donc de votre secteur scolaire. Si vous êtes séduit(e), motivé(e) pour assumer cette fonction, n'hésitez pas à prendre contact auprès de la présidente, madame Carmen ESCLOPE à l'adresse suivante : alainesclope@wanadoo.fr ou auprès du secrétariat de l'association : dden66.secretariat@orange.fr.

L'École de la République a besoin de pouvoir compter sur ses amis !